

La vie des éoliennes du Haut-Perche



Vue depuis la RD21, Saint Etienne, sortie sud de Chennebrun (2,6 km)

LA CONSTRUCTION

- Le projet doit prendre en compte les conditions d'accès au site pour acheminer les mâts et les pales des éoliennes.
- Des aménagements ponctuels de voirie permettront de faciliter le passage des convois d'approvisionnement.
- Le raccordement électrique est prévu sur le poste de Verneuil sur Avre (27) ou d'Aube (61). L'acheminement de l'énergie produite se fera par un câble enterré.

L'EXPLOITATION

- L'exploitation du parc est prévue pour environ 20 ans.
- En tant qu'exploitant, EDF Energies Nouvelles assure l'exploitation et la maintenance de ses parcs par le biais de sa filiale dédiée, EDF EN Services.
- Le parc éolien apportera des ressources financières aux collectivités et aux riverains sous forme d'impôts, de loyers de location et de mesures d'accompagnement.

ET APRÈS ?

- La loi prévoit la mise en place de garanties financières par l'exploitant du parc en vue de prévoir son démantèlement.
- En effet, si cela est nécessaire, l'obligation est faite à l'exploitant de démanteler et de remettre en état le site. Les conditions de cette remise en état seront définies avant la construction avec les propriétaires et les autorités compétentes.

→ Priorités sur...

La préservation des milieux naturels, de la flore, de l'avifaune, de la faune.

Le respect des riverains : impacts visuels et sonores.

→ EDF Energies Nouvelles respecte l'environnement

Une démarche globale en faveur de l'environnement, fondée sur un code de bonnes pratiques a permis à EDF Energies Nouvelles d'obtenir la certification ISO 14001 depuis 2005 pour ses parcs éoliens.

→ Le saviez-vous ?

Dans des conditions climatiques normales, une éolienne récupère en 3 mois l'équivalent de l'énergie consommée pour sa fabrication, son installation ainsi que sa maintenance et son démantèlement en fin de vie.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI



RD 279, entre Chennebrun et Moussonvilliers après le pont sous la RN12 (commune de Moussonvilliers) (2,5 km)